

DELIBERATION DD2022_144

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	47
Votants	64
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 décembre 2022

LE 8 décembre 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

PRESENTS :

M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. NOYER, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LE MAO, Mme SALOMON, Mme SARLANDE, M. BARROUX, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. FOUCIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. LAGUIONIE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. BUFFIERE
M. DELCROS donne pouvoir à M. ROLLAND
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. AMELIN
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M. DENIS

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2021-2025

Vu le code général des collectivités territoriales.

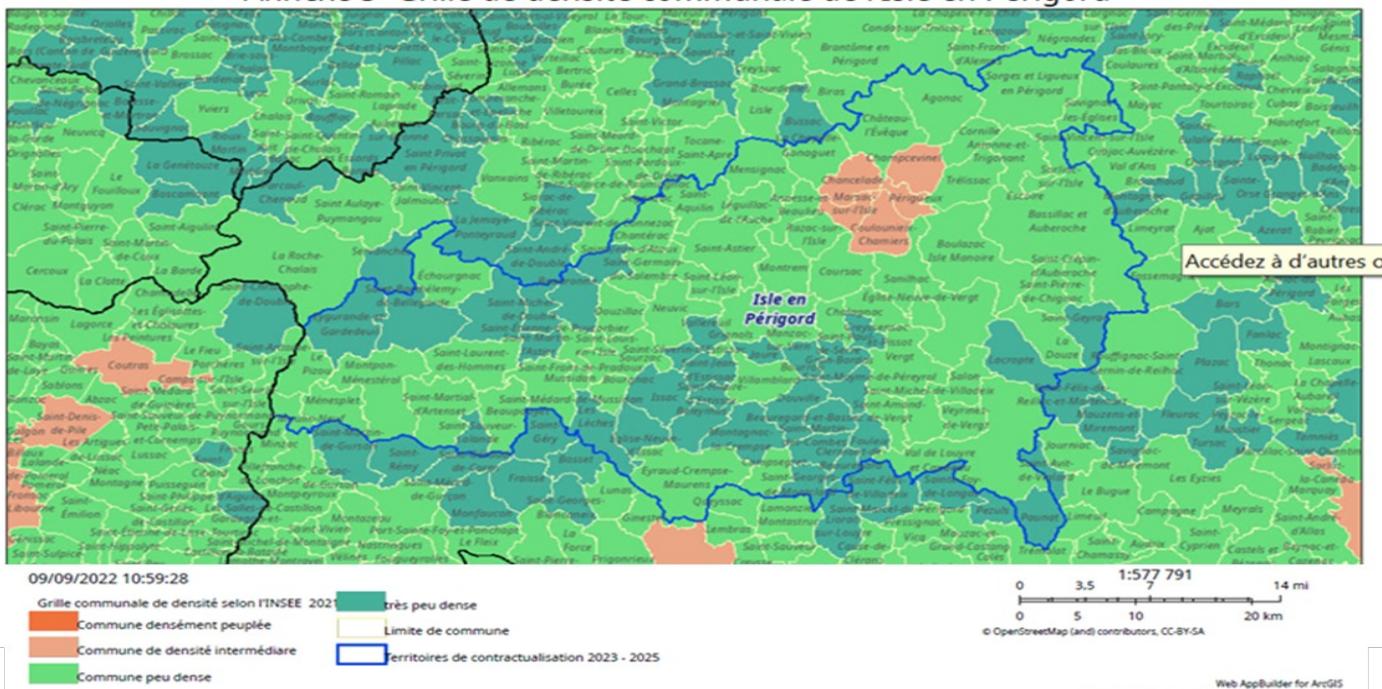
Considérant que la Région Nouvelle Aquitaine accompagne les territoires dans le cadre d'une contractualisation pluriannuelle en finançant une ingénierie d'animation ainsi que des projets en lien avec les compétences régionales. Le périmètre de contractualisation est celui du Pays de l'Isle en Périgord.

Que le contrat régional de dynamisation et de cohésion du territoire du Pays de l'Isle en Périgord s'est déroulé de 2018 à 2021, prolongé en 2022 pour éviter une « année blanche » le temps de préparer le nouveau contrat. Il a permis d'inscrire 42 projets, financés à hauteur de 14,94 M€.

Que par délibération du 21 mars 2022, la Région Nouvelle Aquitaine a proposé un nouveau contrat dénommé contrat de développement et de transitions, toujours à l'échelle du Pays. Ce nouveau contrat, initialement envisagé jusqu'en 2029, vise à accélérer des projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025 :

- Il constitue le cadre de territorialisation de la feuille de route Néo Terra, en cohérence avec les objectifs des 2 schémas régionaux économique (SRDEII) et d'aménagement (SRADDET),
- Il s'appuie sur une carte de la densité de population transmise aux territoires, critère retenu par la Région pour distinguer les communes rurales et urbaines (cf. ci-dessous),
- Il permet à la Région, dans le cadre de ses compétences, de soutenir plus fortement les projets de développement, de transition et d'innovation en milieu rural, tels que l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'activité économique, les mobilités, ou encore le logement.
- Il est évolutif pour tenir compte de la vie des projets (nouveaux projets, retraits, etc.) et de l'évolution des règlements de la Région. Il pourra être reconduit pour l'année 2026, qui sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire pour la période 2027-2029.

Annexe 3- Grille de densité communale de l'Isle en Périgord



Considérant que le projet de contrat 2023-2025 (joint au présent document) est composé de trois documents :

- une note d'enjeux (annexe 1)
- la liste des projets ainsi que l'ingénierie pouvant bénéficier d'un accompagnement régional sur les trois années du contrat (annexe 2)
- la carte de la densité de population retenue par la Région (annexe 3),

1. Le cadre stratégique du contrat

Que le contrat est assis sur une stratégie territoriale partagée « *Isle en Périgord 2030* » construite selon deux axes stratégiques déclinés en sous-axes, qui ont permis d'ordonnancer les projets :

Axe 1 Offrir un cadre de vie attractif et solidaire, dans l'objectif d'une cohésion sociale réussie :
Conforter l'économie résidentielle (tourisme, mobilités pendulaires, etc. et préserver et optimiser la production et la consommation locales (circuits courts, artisanat, commerce)

Axe 2 Développer l'économie de façon innovante, dans le respect d'une volonté de sobriété et d'une ambition de qualité environnementale, paysagère, partagée : Restaurer et développer une économique exportatrice, au-delà du territoire (industrie-agriculture) et l'innovation au service de la transition écologique (biodiversité, énergie, déchets, etc.).

2. Les actions retenues par la Région et inscrites au contrat

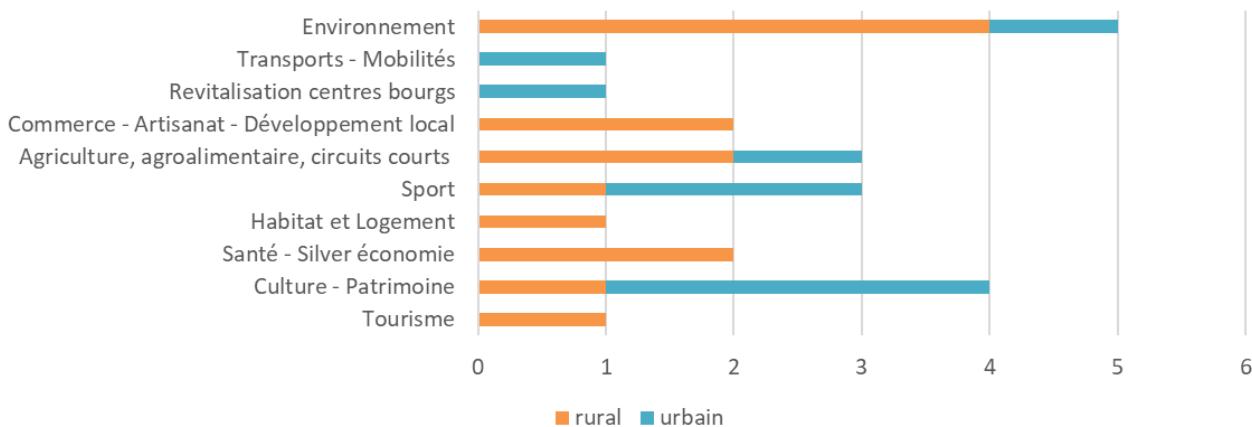
Que plus de 150 fiches-projets transmises à la Région ont fait l'objet d'une analyse d'éligibilité par les services concernés. Au total, **46 projets ont été retenus pour la période 2023-2025** à l'échelle du Pays (communes, 4 EPCI, partenaires) et classés selon leur niveau de maturité :

- **23 projets considérés comme « matures »** pour lesquels la Région peut presque toujours indiquer un montant de financement, avec un total de 4,7 M€ (compris projets CPER) ;
- **23 projets considérés « en amorçage »** et pour lesquels la Région n'est pas en mesure de se prononcer financièrement à cette étape (hormis pour 2 projets : 99 056 €) ;
- **4 projets** concernent les postes d'ingénierie du Pays de l'Isle en Périgord que la Région finance à hauteur de 217 500 euros.

a) Concernant les 23 projets matures :

Que ces projets s'inscrivent dans les 10 thématiques suivantes :

PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD
RÉPARTITION DES PROJETS MATURES
PAR PRIORITÉ RÉGIONALE ET TYPE DE TERRITOIRE
(en nombre de projets)



b) Concernant les 23 projets dits « en amorçage »

Considérant qu'il s'agit des projets qui ont besoin d'être affinés d'ici 2025 ou pour lesquels la Région attend des modifications de ses règlements d'intervention avant de pouvoir annoncer des montants de subventions.

Qu'ils portent sur les mêmes thématiques prioritaires de la Région que les projets matures, mais élargies à l'emploi, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), le parcours résidentiel des entreprises, le numérique.

Qu'en tout état de cause, le plan d'actions pluriannuel annexé au contrat pourra être complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

3. Focus sur les projets retenus sur le territoire du Grand Périgueux

Considérant que sur les 46 projets inscrits au contrat, 32 projets concernent le territoire du Grand Périgueux qui sont rappelés ci-dessous. Les projets notés en orange sont considérés comme matures (19 projets), les autres projets sont inscrits « en amorçage ».

CA GRAND PÉRIGUEUX : 32 PROJETS INSCRITS DONT 19 MATURES

EPCI 6 projets :

- Aménagement base de loisirs de Neufont (rural)
- Espaces test du Chambon à Marsac/Isle (urbain)
- Pôle numérique Digital Valley : fonctionnement (urbain)
- SÎLOT Crédation de passerelles à C. Chamiers (CPER) (urbain)
- REUSE - Réutilisation des EU traitées-Projets Trélissac (rural)
- REUSE - Réutilisation des EU traitées-Projets Marsac (urbain)

⇒ Soit 2 projets matures pour une aide annoncée de 593.000 €

12 Communes rurales concernées et 14 projets :

- Paunat Rénovation de l'abbatiale
- Sanilhac Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire
- BIM Centre régional sportif multidisciplinaire
- BIM Plantation 10 900 arbres
- BIM, une alimentation durable dans les écoles (CPER)
- St Michel de Villadeix Crédation d'une halle paysanne
- Savignac-lès-églises Crédation d'un magasin de producteurs locaux
- Grun Bordas Rénovation du multiple rural
- Lacropte Crédation d'un pôle de la vannerie et métiers d'art
- Sorges-et-Ligoux Développement du tiers-lieu « La Buissonnière »
- Trélissac Centre culturel dans l'ancienne église ND de l'Assomption
- SMBI Restauration du Coupe-Gorge à Coursac
- SMBI Programme hydromorphologique du Manoire
- SMBI Travaux de restauration du schéma des berges du Vern à Vergt

⇒ Soit 9 projets matures pour une aide annoncée de 538.666 €

(2 projets de BIM sont encore en attente de montants de subvention)

3 Communes urbaines et 12 projets :

- Champcevinel Crédation d'une légumerie dans le restaurant scolaire
- C. Chamiers Expérimentation du dispositif "Territoire Zéro Chômeurs"
- Périgord Habitat C. Chamiers Réhabilitation thermique NPNRU
- Périgueux Stade F. Rongières en cité sportive régionale (CPER)
- Périgueux Rénovation du gymnase Bertrand de Born
- Périgueux Réhabilitation du Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord
- Périgueux Restructuration "Le Sans Réserve "
- Périgueux Rénovation du Théâtre de l'Odyssée
- Périgueux Ferme urbaine et reconstruction des serres municipales
- Périgueux Restructuration de la halle du Coderc
- Périgueux Aide aux commerces du centre-ville
- Périgueux Plan de végétalisation "1 jour, 1 arbre", phase 2

⇒ Soit 8 projets matures pour une aide annoncée de 2 387 778 €

(2 projets sont encore en attente de montant de subvention (Px et Champc.)

Considérant que l'approche analytique recentrée sur les maîtrises d'ouvrages communales fait ressortir un déséquilibre territorial entre les projets ruraux et les projets urbains, tant en nombre qu'en volume financier (6 projets ruraux matures pour 0,394 M€ annoncés contre 8 projets urbains matures mobilisant 2,39M€ au bénéfice d'une seule commune).

4. La gouvernance du contrat

Considérant que le comité de pilotage du contrat est composé de l'élue de la Région, du Président du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, des présidents des 4 EPCI, des 4 maires ruraux désignés, et d'acteurs de la société civile.

Que ce comité de pilotage et de suivi pourra valider l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide le contrat régional de développement et de transitions, pour la période 2023-2025 sous réserve :
 - De considérer l'approbation du contrat comme un point d'étape ouvrant la voie à l'intégration de nouveaux projets au fil de l'eau et en fonction de leur maturation,
 - De l'examen approfondi des dossiers non retenus en vue d'en réintégrer le plus possible, la validation du contrat ne valant pas décision d'éviction par le conseil communautaire des projets en amorçage ;
- Demande la mise en place d'un observatoire en lien avec le Comité de pilotage du Pays en charge de vérifier le rythme de réalisation des dossiers validés ;
- Autorise la signature du contrat par le Président.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

DD2022_144
SLOG

ID : 024-200040392-20221208-DD2022_144-DE

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20221208-DD2022_144-DE

DD2022_144
S2O

Délibération publiée le 02/02/2023

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 02/02/2023

Périgueux, le 02/02/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

